

Table des matières

Préface	7
Introduction	11
Croissance économique et chômage à La Réunion en 2020 : perspective et politiques	27
La Stratégie régionale du développement économique à la Martinique : pertinence et portée	71
L'Apport des fonds structurels européens au développement des régions ultraphériques : le cas de la Guadeloupe	87
Chomage, dialogue social et hystérésis	111
L'Évaluation des politiques publiques : un point sur les concepts, les méthodes et la situation dans les dom ?	127
Émigration, chômage, salaires publics et politiques sociales dans les DOM-TOM	155
Trappe de chômage et offre de travail à temps partiel : une comparaison Réunion-Polynésie française	171
La Modélisation macroéconomique appliquée au cas des rom	

bilan et discussions sur les problèmes théoriques et méthodologique	185
Les Politiques du tourisme international dans les dom-tom et les petits pays insulaires	223
Le Tourisme et Les Défis du développement économique aux Canaries	241
Tourisme compétitif et durable aux îles des Açores	263
Analyse statistique comparative du transport aérien et du tourisme à la Martinique et en Polynésie française	281
La Perliculture en Polynésie française : histoire d'une réussite exemplaire	293
La Problématique de la pollution de l'environnement maritime et du littoral dans les DFA	315
L'Intégration économique caribéenne : sur le bilan, les enjeux et la participation des dfa	339
La Coopération régionale dans le sud-ouest de l'océan Indien Un grand intérêt mais des résultats incertains	369
La Divergence des trajectoires industrielles dans les Mascareignes : une comparaison de la croissance de long terme entre la Réunion et Maurice	405
La Loi-programme pour l'outre-mer : espoirs ou scepticisme?	429
Table des matières	467

Introduction

ALAIN MAURIN,
JEAN GABRIEL MONTAUBAN,
FRANÇOIS VELLAS

L'idée de cet ouvrage est venue de nombreux et incessants débats dont font l'objet, depuis quelques années, les régions ultra-périphériques de l'Europe. Ces analyses mettent souvent en cause ce qui ne va pas et, peut-être plus rarement, ce qui devrait être amélioré. Étant donné que ce sujet est capital et que nul ne peut dessiner avec certitude les contours du système dans lequel nous allons entrer, les différents centres de recherche que sont le CEREGMIA (Martinique), le CERESUR (Réunion), L'IEPVD (Toulouse) l'IRIDIP (Polynésie française) et le LEAD (Guadeloupe) ne pouvaient rester à l'écart. Fidèles à leur désir d'apporter une information très large, ils ont senti la nécessité de s'associer afin de confronter leurs visions et leurs points de vue sur l'économie de ces régions. Des enseignants-chercheurs des universités des îles Canaries, des Açores et de Lisbonne ont apporté également leurs contributions permettant au débat – du moins on l'espère – d'être fécond.

Puisque l'économie de ces régions apparaît de plus en plus atone, on a vraiment le sentiment que leurs populations seraient prêtes à s'engager vers des modes nouveaux de développement, mais à la condition expresse que les propositions laissent entrevoir clairement des améliorations concrètes, et ne soient point génératrices de situations trop incertaines et instables qui font toujours planer le risque de certains spectres tels que ceux du regret ou, pire, du chaos. L'observation même superficielle de la situation économique de ces régions montre que celle-ci est très difficile à appréhender. Or, les divergences de vue des différents acteurs de la vie économique et politique montrent bien que la solution "la meilleure" n'est pas évidente. Bien que l'unanimité ne soit pas toujours signe de bonne santé d'une politique, il convient de remarquer que la très grande majorité de ceux qui s'intéressent aux économies des départements d'Outre-mer se retrouvent pour affirmer que la compréhension de celles-ci ne peut se faire que par la prise en compte de leurs situations très diverses, dues largement à leurs réalités géographiques et à leurs héritages historiques très différents. Bien que pour la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion de nombreux chevauchements importants existent, aux premiers rangs desquels on trouve, un cadre juridique commun qui, sur le

plan national, au regard de l'article 73 de la Constitution de la loi de départementalisation du 19 mars 1949, les a érigés en département, et sur le plan européen, les considère avec les Açores, Canaries et Madère comme les éléments constitutifs des régions ultra-périphériques à l'égard de l'article 299-2 du traité d'Amsterdam, la situation de grande diversité qui caractérise les départements d'Outre-mer, empêche de traiter de façon conjointe et unique les problèmes certes identiques mais de plus en plus préoccupants tels que chômage, exclusion, tourisme, etc. Ces régions montrent clairement des disparités qu'il est impossible de ne pas relever. Géographiquement, les différences sont très fortes. En effet, si la Guadeloupe et la Martinique, situées au centre de l'archipel caribéen sont fortement peuplées avec des densités respectives de 247hab/km² et 346hab/km², par contre, la Guyane, sise en Amérique du sud, avec une population de 160000 habitants pour 90000km², a une densité de 1,77hab/km²! La Réunion, située dans l'océan Indien présente une densité de population de 278hab/km².

Mis à part ces éléments qui montrent, de façon claire, les difficultés et surtout l'incohérence qu'il y aurait à vouloir analyser ces régions comme un tout, alors que l'on peut néanmoins constater qu'à l'intérieur même de chacune d'entre elles, se dévoilent des singularités très fortes. Ainsi, à la Guadeloupe, les situations très particulières des îles du nord que sont Saint-Barthélemy et Saint-Martin, ont amené les responsables politiques à entrevoir, avec le plus grand sérieux, la possibilité d'une différence de statut avec la Guadeloupe "continentale". La consultation populaire du 7 décembre a montré, à une très large majorité, que les Saint-Martinois et les Saint-Barths sont pour un statut particulier de leur île. La situation très disparate et très déséquilibrée qui caractérise l'île de la Réunion entre le nord et le sud, a suscité diverses analyses. Elles ont conduit à la conclusion qu'une des possibilités à retenir, – même si elle n'est pas consensuelle – compte tenu de la situation du moment, serait celle visant à procéder à un développement différencié par la création de deux départements, l'un dans la partie nord-est et l'autre dans la partie sud-ouest.

Il résulte de cette situation, que toute analyse sur les départements d'Outre-mer, et a fortiori sur les régions ultra-périphériques composées des 4 départements d'Outre-mer, des deux îles portugaises (les Açores et Madère) et des îles espagnoles Canaries, se heurte indubitablement à l'écueil de l'hétérogénéité de ses composantes. D'un côté, le fait que dans les départements d'Outre-mer la situation économique et sociale soit préoccupante et marquée par des similitudes frappantes (chômage élevé 26 à 40 %, près de 20 % de la population active relevant du RMI, transferts publics pouvant atteindre 50 % du PIB), et de l'autre, l'existence de statuts communs à plusieurs de ces régions nous indique que l'analyse, même si elle est restreinte souvent à des régions particulières, doit également, par souci d'efficacité et de pertinence, intégrer des points communs et généraux.

À partir de cette observation, il est nécessaire de dégager un fil conducteur en traitant et en combinant analyses spécifique et générale.

La contrainte du cadre juridique est devenue telle qu'il y a pour les départements d'Outre-mer, une tendance de plus en plus grande à vouloir modifier celui-ci afin de pouvoir adapter certaines lois métropolitaines qui, en vertu du principe dit de "l'assimilation législative" sont applicables dans les départements d'Outre-mer. Bien que l'article 73 de la Constitution, aux termes duquel « le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'Outre-mer peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière » fasse bien état des singularités des départements d'Outre-mer, il ne constitue pas pour autant un vrai levier d'adaptation. En effet, la décision n°82-147DC du 2 décembre 1982 pose que « le statut des départements d'Outre-mer doit être le même que celui des départements métropolitains sous la seule réserve des mesures d'adaptation que peut rendre nécessaires la situation particulière de ces départements d'Outre-mer ; que ces adaptations ne sauraient avoir pour effet de conférer aux départements d'Outre-mer une "organisation particulière", prévue par l'article 74 de la constitution pour les seuls territoires d'Outre-mer ».

Cette décision semble limiter grandement la portée des « mesures d'adaptation ». Elle a servi de pivot à bon nombre de discussions bien souvent laborieuses qu'il n'est ni nécessaire, ni possible de passer en revue. Cependant, le point de fixation le plus brûlant a été atteint lorsqu'à partir de cette décision, le Conseil constitutionnel a dû rejeter l'idée d'une assemblée unique qui, si elle avait été mise en place serait allée au-delà des mesures d'adaptation prévues à l'article 73.

Que peut-on tirer de cette décision de 1982 ? La conclusion principale est qu'elle confinait les départements d'Outre-mer dans leur statut monodépartemental à deux assemblées : région et département. Aujourd'hui, les choses ne semblent plus aussi figées.

Le second aspect, qui concerne le cadre juridique de ces départements, touche leur statut de région ultra-périphérique européenne dont les spécificités sont reconnues par l'art. 299-2 du traité d'Amsterdam ou Maastricht.

Que dit-il ? Ceci : « Compte tenu de la situation économique et sociale structurelle des départements français, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, [...] le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission, et après consultation du parlement européen, arrête des mesures spécifiques, visant en particulier à fixer les conditions d'application du présent traité à ces régions, y compris les politiques communes. [...] »

En soulignant l'importance d'éléments tels que spécificités et handicaps structurels laissés quelque peu à l'écart des textes nationaux, cet article constitue une avancée des plus significatives, en ce sens qu'il offre la possibilité

d'adapter des « mesures spécifiques ». Ainsi, il ne faudrait plus regarder les régions ultra-périphériques comme un ensemble monolithique, capable d'être unifié. À observer les propos tenus par les différents rapporteurs chargés de répondre à des questions ayant trait au développement des départements d'Outre-mer (Mossé, Fragonard, Ripert, Lise-Tamaya), nous devons nous rendre compte du caractère différencié des économies domiennes. Cette remarque suffit amplement à elle seule à justifier le fait que les régions ultra-périphériques – ensemble encore plus large – ne peuvent être traitées comme un tout.

Nous ne voulons surtout pas dans cette partie introductive, mettre en avant les caractéristiques propres à chacune des régions ultra-périphériques. Les articles qui sont consacrés à certaines d'entre elles sont trop riches pour que nous éprouvions la nécessité de procéder à un *distinguo* entre ces 7 régions. Cependant, il nous paraît indispensable de connaître les caractéristiques des principales régions que nous cherchons à analyser. Le fait majeur qui s'impose à l'observateur est que les régions ultra-périphériques sont profondément marquées par les conséquences de leurs statuts, que leurs développements se font à des rythmes différents selon les périodes mais souvent en étroits commensalisme et symbiose avec leurs éléments constitutifs.

Madère et Açores ont une population à peu près identique de 250 000 habitants pour des superficies respectives de 769 km² et 2 333 km². Ce sont des archipels portugais autonomes, statut approuvé par des lois organiques du 1^{er} juin 1976 et du 5 août 1980. Celles-ci ont évolué car des modifications ont été apportées à plusieurs reprises. Les dernières ont eu lieu en 1998 pour Madère et en 1999 pour les Açores.

Pour être précis à propos des compétences législatives de ces trois régions ultra-périphériques que sont les Açores, Madère et les îles Canaries, il importe, pour la clarté des applications, qu'on sache bien situer ce qu'englobe cette conception et quels sont les domaines auxquels elle s'applique. Il est admis trois types de compétences qu'il est intéressant de définir :

D'abord la compétence exclusive : elle signifie que l'assemblée régionale n'a de possibilités de légiférer de manière autonome que sous la condition expresse que ses orientations n'aillent pas à l'encontre des lois nationales ;

Ensuite, la compétence dérivée : étant donné que ni le Gouvernement national, ni le Parlement national ne possèdent la compétence exclusive, celui-ci peut autoriser les régions autonomes à déroger aux lois nationales ;

Enfin la compétence d'adaptation : les lois posant les principes de base dans « les matières intéressant spécifiquement les régions » (le culturel, le social, l'administratif, l'économique, l'aménagement et le transport, et toute question concernant exclusivement la région), peuvent être précisées par les régions.

Dans de telles conditions, on ne s'étonne pas du fait que pour les relations internationales, les régions peuvent participer à la négociation de trai-

tés dès lors qu'elles sont directement concernées. En outre, la Constitution garantit l'autonomie financière de ces deux archipels. C'est ainsi que les impôts perçus par ces deux archipels, peuvent être comptés totalement dans leurs recettes. À la tête de ces deux archipels se trouve une assemblée régionale qui contrôle le pouvoir exécutif exercé par un gouvernement régional.

Autonomes également sont les îles Canaries, archipel de 7200 km² pour une population de 1 600 000 habitants. Ce statut leur est reconnu par l'article 143 de la Constitution espagnole qui leur permet d'exercer des compétences législatives et réglementaires. Ces îles disposent également, à l'instar des deux autres archipels portugais, de leur autonomie financière et sont administrées, elles aussi, par une assemblée régionale qui exerce son pouvoir de contrôle sur un exécutif pouvant compter jusqu'à 11 membres.

Bien que partielle, cette présentation permet de constater que les régions ultra-périphériques anglaises et espagnoles bénéficient d'une autonomie nettement plus grande que les DOM. Cette situation ne les empêche pas de bénéficier des fonds européens. Par conséquent, la réflexion risquerait de manquer de précision et de pertinence si l'on ne gardait pas à l'esprit ces éléments de grande importance. En particulier, puisque ces fonds sont attribués à toutes les régions et que leur développement apparaît si différent, la tentation est forte de dire que les fonds ne sont pas utilisés comme ils le devraient. La difficulté est peut-être plus subtile, car lorsque l'on aborde plus en détail les performances économiques des RUP en procédant par exemple à des études comparatives avec des archipels tels que Saint-Pierre et Miquelon ou la Polynésie française (où le RMI et les allocations chômage n'existent pas), on constate des différences criantes : le taux de chômage est de 15 % en Polynésie mais de 37 % à la Réunion. Les bilans des expériences en matière de développement sont donc assez troublants. Il est donc fondamental d'instituer un vrai débat économique sur ces régions en évitant l'écueil de la confrontation entre des points de vue dogmatiques. C'est bien l'objectif que nous nous sommes assigné dans cet ouvrage ; ce qui explique que l'on peut trouver à travers les analyses des auteurs, des opinions et des idées différentes mais dont on ne peut que tenir compte puisqu'elles sont fondées sur des raisonnements qui sont loin d'être rhétoriques. Nombreuses sont les préoccupations qui se tournent vers le développement en général. Un exemple éloquent : le gouvernement, au cours du mois de septembre 2002 a demandé au sénateur Jean-Paul Virapoullé de la Réunion de préparer un mémorandum pour « permettre aux DOM de bénéficier d'une aide permanente, automatique et proportionnelle aux handicaps structurels dont ils souffrent : l'isolement, le grand éloignement [...] pour passer d'une phase de rattrapage, qui s'est déroulée au cours de la première moitié des cinquante dernières années de départementalisation, à une phase de décollage économique réel ».

Beaucoup d'auteurs ont cherché, soit à déterminer le facteur dominant à leurs yeux, soit à élaborer des propositions. Pour bien traiter les problèmes

de développement de ces RUP, il faut donc distinguer deux ambitions différentes mais complémentaires : une ambition descriptive-méthodologique et une ambition prospective-positive. C'est pourquoi, dans la première partie de l'ouvrage, il sera question de la théorie et des méthodologies ; dans la seconde, des perspectives sectorielles et régionales.

La première partie est composée de deux chapitres dont le premier, intitulé « Cadrage macroéconomique et évaluation des politiques publiques », comporte lui-même six articles.

Dans le premier article, Alain Maurin et Jean-Gabriel Montauban invitent à la discussion sur la thématique qui a mobilisé le plus l'actualité économique de l'Outre-mer depuis l'élection du président Jacques Chirac : la loi programme. Le nombre considérable de symposiums, colloques et conférences consacrés au thème du développement témoigne de l'attention qu'acteurs et décideurs locaux semblent vouloir accorder à la compréhension des phénomènes, qu'ils soient juridiques, sociaux ou économiques. À peine perceptible naguère, cet effort de décryptage s'est nettement accentué depuis le projet de loi d'orientation du gouvernement Jospin. Pour contribuer à ce débat, qui a pris un nouvel essor depuis la présentation des premières ébauches de la loi de programme pour l'Outre-mer, les auteurs proposent une appréciation du contenu du texte de loi en analysant, en particulier, les mesures consacrées à l'emploi, l'insertion des jeunes, la défiscalisation et les problèmes inhérents au dilemme centralisation-décentralisation, eu égard aux compétences nouvelles qui sont désormais dévolues aux responsables locaux.

Le second article est rédigé par Jean-Yves Rochoux. Il s'intitule « Croissance économique et chômage à la Réunion en 2020 : perspectives et politiques ». Par son expérience, l'auteur sait que, plus encore dans ces îles, la croissance n'est pas forcément riche en emplois. On sait le rôle joué par la croissance, devenue une pierre de touche du développement. Dans cet article, l'auteur souligne le fait que, malgré une croissance dynamique soutenue sur longue période, l'économie réunionnaise n'a pas réussi pas à résorber un chômage très important. Que l'on considère la croissance démographique, actuelle ou future, elle ne laisse espérer sa diminution avant au moins 2017, à condition cependant que la bonne performance macroéconomique soit au rendez-vous.

En effet, les créations d'emploi que l'on peut attendre raisonnablement des économies marchande et non marchande, ne semblent pas pouvoir résoudre le problème du chômage.

Pour tenter d'aller au-delà en matière de réduction du nombre de chômeurs, il faut nécessairement développer une activité spécifique, dirigée principalement vers une insertion par l'emploi, telle l'économie alternative.

Le troisième article qui est de Kinvi Logossah a pour titre « La stratégie régionale de développement à la Martinique ». L'auteur attire l'attention sur la Martinique avec une ambition plus critique sur la stratégie régionale de ce

DOM. Ses positions sont claires. Il reconnaît, conformément à la rigueur qui le caractérise, la complexité du problème, d'où la nécessité de procéder à une évaluation encore plus poussée des politiques menées à la Martinique. Il commence par un constat : la politique économique de la région Martinique se caractérise depuis l'institution de celle-ci en 1983 par des interventions énergiques. Cependant, l'ensemble des actions menées, telles que cela ressort des plans de développement régionaux, des contrats de plan État-région, du Schéma d'Aménagement Régional, du Docup, se révèle assez disparate, offrant la configuration d'un simple catalogue de projets. Par ailleurs, il n'existe pratiquement pas d'évaluation des interventions économiques de la Région.

Or, cette étude montre que la politique économique régionale reste cohérente et s'articule autour d'une stratégie de développement dont les modalités sont l'import-substitution, la promotion des exportations, la stratégie de "pays relais" des échanges sud-sud spécialisé dans l'exportation des services modernes. En Outre, cette politique régionale repose sur une théorie économique faisant appel aux mécanismes classiques de la croissance régionale, notamment les effets multiplicateurs – accélérateurs, les effets de productivité et les effets de compétitivité. Enfin, au plan des résultats, l'étude établit des présomptions d'efficacité de la politique régionale, qu'il s'agisse de la création d'activités, de la création d'emplois, de la croissance etc. Toutefois, ces résultats sont encore fragiles et doivent être confirmés par une évaluation plus approfondie.

Suzy Gappa se penche à travers son article sur « L'apport des fonds structurels européens au développement des régions ultra-périphériques : le cas de la Guadeloupe ». Son objectif réel est de chercher à connaître l'impact des fonds structurels sur le développement de la Guadeloupe étant donné que cette dernière est classée dernière région européenne.

Partant du constat trivial que l'Union européenne est marquée par des disparités régionales, l'objectif de cohésion économique et sociale par la mise en œuvre de politiques structurelles n'est sûrement pas le moyen le moins efficace pour lutter contre ces disparités. Parmi les régions en retard de développement de l'Union, la Guadeloupe, département français d'Amérique, présente des handicaps liés à son insularité, à l'exiguïté de son territoire, à son éloignement des grands foyers industriels et technologiques modernes, à sa dépendance extérieure. L'Union européenne aide ses régions défavorisées par l'octroi de fonds structurels à savoir : Fonds européen de développement régional, Fonds social européen, Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, Instrument financier et d'orientation de la pêche.

Un des points forts de l'article est de s'interroger sur ces aides financières en croissance constante depuis trois générations de programmes publics (1989-2006) et sur leurs effets sur l'économie insulaire. Plusieurs points sont ainsi abordés : la nécessité d'évaluer la politique régionale

européenne, la qualification du rôle joué par les fonds structurels européens au travers d'une analyse temporelle de leur dotation, l'adaptation des outils structurels et des interventions publiques en milieu insulaire.

Dans cette partie un bilan sur les problèmes méthodologiques de la modélisation macroéconomique appliquée dans les DOM s'imposait car beaucoup d'efforts ont été consacrés ces dernières années à l'élaboration de modèles et à leur exploitation pour ne pas sentir la nécessité de les utiliser en vue de stimuler la naissance d'idées pouvant conduire à trouver le chemin qui, sûrement, existe pour le développement. C'est pourquoi Alain Maurin et Jean Gabriel Montauban se sont attachés à mettre en avant les forces de cette démarche dans le cinquième article, intitulé « La modélisation macroéconomique appliquée au cas des ROM : bilan et discussion sur les problèmes théoriques et méthodologiques » pour, ensuite, montrer dans le cinquième, la nécessité de procéder à l'évaluation des politiques publiques. Ces deux articles situent vraiment le nœud du problème : rechercher une voie objective et scientifique pour élaborer et conduire les politiques de développement économique et social. Le quatrième article propose une discussion sur la nécessité de la modélisation macroéconomique pour les DFA. Principalement, la justification des modèles pour ces DOM se situe au niveau de la préparation des politiques de développement économique et d'aménagement du territoire qui, pour être efficaces, impliquent une bonne compréhension des phénomènes qui menacent l'équilibre économique – chômage, fracture sociale, sous-équipement, etc.

Dans cette optique, le recours aux travaux de macroéconomie quantitative doit être une pratique permanente afin d'obtenir des prévisions et d'évaluer des scénarios d'évolutions économiques tant sur les problématiques de court terme que celles de long terme.

Or, contrairement à la situation nationale, il existe encore trop peu de projets globaux et cohérents de programmation des investissements dans les DFA qui s'appuient sur une stratégie macroéconomique.

En regard de ce constat, la réflexion menée se situe alors dans un cadre plutôt normatif en essayant de chercher à savoir ce qu'il faut faire et ce que l'on peut faire. Ils essaient ainsi de discuter des différentes approches de modélisation applicables aux DFA en mettant l'accent sur leurs avantages et leurs limites.

Ensuite, dans un sixième article intitulé : « L'évaluation des politiques publiques : un point sur les concepts, les méthodes et la situation dans les DOM » les auteurs s'interrogent : « Comment peut-on conduire un projet d'évaluation de politiques publiques ? »

Ils commencent d'abord par décortiquer le caractère polysémique du concept de l'évaluation en accordant une attention des plus grandes à l'évaluateur et aussi, par caractériser les faits les plus significatifs et importants de l'évaluation en France.

Ensuite, ils rappellent les quatre bras armés sur lesquels doit s'appuyer toute évaluation : l'efficacité, la cohérence, la pertinence et l'efficience. Dans cette optique, les auteurs proposent un exposé des aspects méthodologiques et techniques de la conduite de l'évaluation.

Enfin, s'agissant de la place de l'évaluation dans les instances gouvernementales, en particulier celles des DOM, le constat qu'ils dressent est simple : bien que le conseil scientifique d'évaluation ait été créé en 1990, ce qui prouve qu'elle est souhaitée, elle est, à n'en pas douter, trop peu développée. Existe-t-il vraiment une volonté locale d'évaluation par les politiques ? On peut en douter, car même si l'évaluation devrait être et est appelée à devenir une pièce centrale dans le jeu des pouvoirs en permettant une transparence du jeu démocratique, les auteurs se demandent si l'acteur politique est prêt à restreindre sa liberté dans certains domaines. Ils l'invitent à s'impliquer totalement pour permettre à l'évaluation de prendre toute la place qu'elle se doit d'attendre dans la redéfinition des politiques publiques tant au niveau régional qu'à l'échelle nationale.

« Emploi et chômage », au chapitre 2, est l'un des chantiers, prioritaires, auquel une majorité d'économistes ont consacré beaucoup d'attention et d'efforts, sera développé en cinq articles.

Dans le premier, intitulé « Émigration, chômage, salaires publics et politiques sociales dans les DOM-TOM », Bernard Poirine ouvre la réflexion dans un domaine où ses travaux font autorité et ont fourni incontestablement à ceux qui s'intéressent à ces problèmes des éléments de compréhension de grande valeur. Il part du constat que les économies des DOM-TOM se caractérisent par la très forte dépendance envers les transferts publics et l'emploi public, la surrémunération des fonctionnaires, la politique protectionniste, et le déficit du commerce extérieur. Son article propose une explication théorique des différences observées historiquement entre la situation économique des DOM et des TOM.

Plusieurs faits stylisés sont distingués, reposant sur la structure des gains espérés en cas d'émigration, de chômage, d'emploi public, d'emploi privé, et d'emploi rural traditionnel.

Dans un deuxième article, « Existe-t-il une trappe de chômage dans les DOM-TOM ? » Jamel Mekkaoui et Bernard Poirine s'interrogent non pas sur l'éventualité d'une trappe à pauvreté mais sur la possibilité d'une trappe à chômage. La question est d'actualité. L'important, c'est le pourquoi des choses. Il fallait donner une très grande lisibilité à cette question, ô combien délicate, du chômage. Les auteurs ont entrepris avec rigueur cette entreprise. L'objet de leur article est de déterminer si l'offre officielle de travail non qualifié à la Réunion présente les caractéristiques d'une trappe de chômage. À la Réunion, le RMI pour une famille de deux enfants correspond à 110 heures de SMIC net. En Polynésie française, autre île française à forte

croissance de la population active et sans émigration nette, où le niveau de vie est similaire, il n'existe ni RMI, ni allocation chômage. Le taux de chômage est de l'ordre de 12-15 %, contre 34-37 % à la Réunion.

Conformément aux prédictions de la théorie de l'offre de travail, la part des emplois non qualifiés à temps partiel officiellement déclarés dans le total des emplois non qualifiés est beaucoup plus faible à la Réunion qu'en Polynésie française. On peut en déduire qu'à la Réunion il existe une trappe de chômage décourageant l'offre de travail officielle à temps partiel pour le travail non qualifié et encourageant le travail "noir".

Comment peut-on comprendre ce chômage persistant dans les DOM ? Les idées préalables ne sont pas toujours sans effet sur la réalité. Les faits sont rarement indépendants et l'économiste ne peut partir *ex nihilo*. Il est nécessaire de comprendre les relations entre la société et l'économie. On connaît les réponses données en général à ce débat. La clarification de certaines s'impose. L'article de Teddy Jean-Baptiste et Kinvi Logossah arrive à propos. Ils pensent, dans leur article intitulé « Chômage, dialogue social et hystérésis » que le défaut de coordination et d'équilibre de Pareto-inférieur peut être une interprétation de la persistance du chômage dans les DFA. En raison du déficit notable de dialogue social, perceptible au travers de grèves récurrentes s'accompagnant de blocages des infrastructures de communication, les économies dans les DFA se trouveraient bloquées dans un équilibre de sous-emploi permanent qui expliquerait en partie le chômage important et durable dont elles sont sujettes. Telle est l'hypothèse avancée dans cette étude qui s'appuie tout autant sur les résultats d'une enquête récente sur l'état du dialogue social à la Martinique que sur un modèle de défaut de coordination dû à Artus et auquel les auteurs ont intégré la problématique du dialogue social. De l'analyse, il ressort que, outre le déficit de dialogue social, l'hystérésis est un des fondements du chômage dans les DFA. Dans ce contexte, la résorption du chômage nécessite l'intervention d'un coordonnateur, qui doit cependant agir ex-ante en vue de prévenir les conflits.

« Les enjeux et les perspectives régionales et sectorielles », seconde partie de l'ouvrage, fait une large place à la réflexion sur le tourisme et les transports aériens – ce dernier thème a donné lieu précisément à divers débats concluant à des orientations diverses. C'est en quatre articles qu'est traitée cette seconde partie.

Il fallait un chercheur, spécialiste du domaine pour baliser la route. François Vellas, enseignant l'économie du tourisme dans plusieurs îles et participant aux Schémas de Développement et d'Aménagement Touristique dans les Départements d'Outre-mer montre les voies possibles.

Dans le premier article, il fournit un diagnostic sur les politiques du tourisme international dans les DOM-TOM et les petits pays insulaires.

Les politiques du tourisme international dans les DOM-TOM et d'une manière à plus générale dans les petits pays insulaires se caractérisent par une vulnérabilité forte du fait des conditions

des transports aériens et des spécificités des économies insulaires. La comparaison des diverses destinations insulaires prouve que le tourisme constitue aujourd'hui un des secteurs les plus prometteurs du point de vue non seulement des activités productives, mais également des créations d'emplois et des recettes en devises.

Dans ces conditions, la question des stratégies se pose aujourd'hui pour mettre à l'œuvre des politiques efficaces contre la vulnérabilité et pour assurer une croissance régulière des arrivées et des recettes touristiques internationales. Tel est l'enjeu des Schémas de Développement et d'Aménagement Touristique qui sont mis en place dans ces destinations insulaires.

Le deuxième article, sur «Le tourisme et les défis du développement économique aux Canaries», apporte une information des plus utiles. Trop souvent des comparaisons entre les DOM et les îles Canaries sont faites sans que l'on sache véritablement si ces parallèles sont fondées. Raoul Hernandez Martin paraît l'homme idoine, puisque les impacts du tourisme sur les petites îles et en particulier sur les îles Canaries occupent une place importante dans ses travaux.

L'objectif de l'auteur est d'analyser le rôle joué par le tourisme dans le développement économique aux Canaries au cours des dernières décennies. La croissance touristique a contribué de manière décisive à améliorer le bien-être économique de l'archipel. Étant donné les caractéristiques des Canaries en tant que région ultra-périphérique, il ne semble pas qu'il ait existé d'autre alternative claire de spécialisation. Néanmoins, le modèle de croissance touristique démontre actuellement de nombreuses faiblesses d'après les perspectives économiques, sociales et environnementales.

François Vellas, au troisième article, «Analyse statistique comparative du transport aérien et du tourisme à la Martinique et en Polynésie française», oriente sa réflexion sur les stratégies développées par les différents acteurs économiques des deux secteurs, dans des pays insulaires (libéralisation, concurrence et, surtout, pérennité des compagnies locales en charge des dessertes aériennes locales entre îles).

Enfin, le dernier article de ce chapitre a comme titre «Tourisme compétitif et soutenable aux îles des Açores». Il est corédigé par Manuela Sarmento et Carlos Santos. Le concept de soutenabilité mérite d'être clarifié. En le faisant, cela permet de tirer un trait radical entre ce qui est faisable et ce qui est parfait : c'est l'un des mérites des auteurs.

Le tourisme est une industrie très compétitive qui peut influencer fortement le développement des régions et des pays, avec des implications dans

différentes variables micro et macroéconomiques telles que le revenu, l'emploi et la balance des paiements.

Ce document résume l'étude menée sur la durabilité du tourisme aux Açores. Il introduit les principaux impacts du tourisme, nous présente une prévision de l'évolution du tourisme européen et mondial jusqu'en 2020, mentionne le cas du Portugal et de ses régions touristiques et se penche en particulier sur les différents aspects influents pour que le tourisme aux Açores soit compétitif et durable.

Dans ce travail, l'évolution des variables telles que le nombre de touristes, le nombre d'unités de logement, le nombre total de chambres et de lits, la capacité d'hébergement, le taux d'occupation, le revenu total annuel, les frais de personnel et le PIB par tête d'habitant, est prise en considération selon une perspective d'offre et de demande. Pour mesurer la durabilité, la compétitivité et l'impact sur l'environnement, ils ont créé un modèle de la GTM (gestion de qualité globale) sous le nom de Qualcomp basé lui-même sur deux sous-modèles : le Qualman et le Qualcust.

Le chapitre 2, « Agriculture, pêche et environnement », traite en deux articles d'un problème préoccupant dans ces régions.

Le premier, rédigé par Bernard Poirine s'intitule « La tragédie des communs dans la perliculture en Polynésie française ».

Cette étude présente le cas de la filière perliculture en Polynésie française, et illustre par un modèle théorique, le problème de la surexploitation de la ressource commune, en l'occurrence, le lagon. Elle commence par présenter la filière perliculture en Polynésie française et des caractéristiques particulières du processus de production, pour mettre en évidence des effets externes d'encombrement et des cas observés de surexploitation du lagon qui en découlent. Ensuite à l'aide d'un modèle théorique simple caractérisant l'optimum économique, l'optimum biologique, et l'équilibre économique pour un/des producteur/s, l'auteur présente différentes solutions pour remédier au problème.

Dans le deuxième, Joël Raboteur, ouvre la réflexion sur un sujet se situant dans un domaine où ses travaux, très réguliers, ont incontestablement permis de mieux appréhender ce secteur en Guadeloupe. Son article s'intitule « La problématique de la pollution de l'environnement maritime et du littoral dans les départements français d'Amérique (DFA) ».

La problématique de l'environnement maritime dans la Caraïbe, et plus exactement la valorisation et la protection de cet espace, sont une question vitale pour le devenir de cette région. Joël Raboteur, a un fil conducteur clair. Après avoir évalué les formes de pollution de l'espace maritime qui sont présentes dans les DFA qui montrent que la prise en compte de la dimension environnementale est nécessaire, surtout quand on s'intéresse et que l'on s'oriente vers un développement durable, il tente d'exprimer en grandeur

monétaire le gain ou la perte de bien-être des individus, associé à une dégradation de leur environnement en appliquant la méthode d'évaluation contingente (MEC) à un écosystème fragile.

Le troisième chapitre s'intitule « coopération ou intégration ».

Quatre articles sont étudiés.

Le premier est rédigé par Juliette Cordette et Alain Maurin. Il s'intitule « L'intégration économique caribéenne : sur le bilan, les enjeux et la participation des DFA ». La participation des DOM des Antilles et de la Guyane dans le processus d'intégration économique de la Caraïbe soulève aujourd'hui des questions et des problématiques bien plus cruciales que celles abordées il y a quelques années, au cours de la décennie 90.

Certes, avec la constitution du CARICOM, une grande étape a été franchie par divers pays de la Caraïbe pour aller vers un espace économique unique pouvant garantir une meilleure circulation de leurs produits, une convergence plus rapide des niveaux de revenus de leurs populations ou encore un accroissement de leur pouvoir de négociation au niveau international.

Cependant, celles restant à franchir ne sont-elles pas les plus importantes tant il est vrai que de nombreux obstacles vers cette intégration sont encore bien présentes ?

L'argumentaire des explications pour répondre à cette question et celles qui en sont induites peut-être déroulé dans trois directions : le bilan, les enjeux et les perspectives.

Le bilan déjà au niveau des pays membres est plus que mitigé après plus de trente ans d'effort d'intégration. Certains ont enregistré de réelles avancées, les économies ont connues une modernisation mais, globalement, les indicateurs économiques et sociaux des pays livrent une photographie sombre : les taux de chômage restent très élevés, les taux de couverture sont très faibles et traduisent souvent une grande dépendance aux grands marchés d'importation, etc. En outre, pour ces pays membres du CARICOM, les principaux partenaires commerciaux sont des pays tiers tels que les États-Unis et le Royaume-Uni.

Pourtant, les enjeux liés à l'intégration économique sont très clairs. Elle procure pour les pays membres des économies d'échelle qui engendrent un processus cumulatif de croissance. Elle favorise la convergence économique des pays de niveaux de développement différents, au profit des pays les moins développés de la zone. Pour la Caraïbe précisément, elle devient une nécessité compte tenu de la nouvelle donne du commerce international qui réclame l'abrogation des accords préférentiels.

Mais alors, comment relancer cette intégration et quelles sont ses perspectives, en particulier, celles liées à une meilleure participation des DFA ?

Il faut rechercher des réponses en examinant et en évaluant les différentes options offertes aux pays de la Caraïbe pour leur permettre de développer le

commerce intra-Caraïbe et de mieux s'intégrer au commerce mondial. Sur l'option rattachée au rôle des DFA, il convient alors de souligner que les conditions de succès sont bien présentes puisque le contexte actuel est très favorable, les moyens de financement sont disponibles et les volontés des autorités concernées ont été exprimées clairement.

Le deuxième article, « La coopération régionale dans le sud-ouest de l'océan Indien : un grand intérêt mais des résultats incertains », est rédigé par Jean-Yves Rochoux

La coopération régionale apparaît comme une priorité très forte pour un grand nombre de responsables politiques dans le sud-ouest de l'océan Indien, comme ailleurs. Le grand nombre d'organisations ayant cet objectif dans la région semble devoir confirmer ce choix.

Mais, l'examen des résultats obtenus par ces organisations de coopération régionale fait apparaître de très nombreuses difficultés de développement, voire d'incohérences. Il est évident que si la coopération régionale constitue bien une priorité dans les discours politiques, dans les faits, la réalisation des objectifs affichés est, le plus souvent, très modeste.

Les mauvais résultats obtenus tiennent à des éléments structurels, à rapprocher de l'histoire du développement dans la zone, à une absence de volonté politique, à un certain opportunisme mais aussi parfois à des objectifs déraisonnables.

Il semble que, d'une manière générale, la complexité de la construction économique et sociale, d'un marché commun soit largement sous-estimée mais si des progrès apparaissent ici ou là.

Dans le troisième article, Michel Dimou, concentre son attention sur « La divergence des trajectoires industrielles dans les Mascareignes : une comparaison de la croissance de long terme entre la Réunion et Maurice ».

Après l'étude comparative sur le tourisme de François Vellas entre la Martinique et la Polynésie française, une autre entre les deux îles sœurs devait venir ajouter au corpus de l'ensemble. C'est ce qu'a fait remarquablement l'auteur. Ces deux îles affichent des similitudes historiques frappantes du point de vue démographique, ethnologique ou sociologique qu'on pourrait qualifier de patrimoine historique des Mascareignes. Cependant la première opte pour un statut de département d'Outre-mer de la République française dès 1946, tandis que la seconde fut déclarée république indépendante en 1971. Après un "développement économique parallèle" qui dura quatre siècles, trente années de forte croissance industrielle vinrent marquer une divergence définitive dans la trajectoire des deux îles dont l'une devint le "tigre de l'océan Indien", ouverte à l'économie internationale, tandis que l'autre suivit un chemin plus ambigu et fortement subventionné, dans le rôle du "bon élève" parmi l'ensemble des zones ultra-périphériques européennes. Malgré leur forte croissance durant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, ces espaces s'engagent dans le vingt-et-unième siècle dans une position

fragilisée. L'épuisement ou le blocage des trajectoires engagées jusque-là exigent alors d'opter, de façon urgente, pour de nouveaux choix en matière de politique régionale du développement. Ce papier prétend apporter un éclaircissement sur les mutations industrielles qui se sont opérées au sein de ces deux espaces durant ces vingt dernières années et sur leurs défis actuels.

Il est évident que sur un sujet aussi complexe que celui de «L'enjeu du développement économique insulaire», tout ne pouvait être analysé avec la même acuité. Conscients que le débat doit être fécond, aucune grille de lecture ne devait s'imposer *a priori* et ne pouvait, ainsi, bénéficier de la primauté sur d'autres. Cela est d'autant plus important qu'il n'existe pas de modèles qui puissent décrypter et apporter des solutions certaines aux interrogations majeures de l'avenir. Les études n'engagent ainsi que leurs auteurs.

Enfin, nous tenons à remercier tous les auteurs pour leur contribution. Nous aimerions dire combien il nous plaît de rendre un hommage à deux chercheurs du LEAD qui sont désormais retraités de l'enseignement supérieur : il s'agit de Eric Edinval et du Professeur Duc Loï Phan. Ceux qui restent tiennent à leur dire qu'ils ont une dette intellectuelle envers eux des plus profondes, car ils étaient vraiment les piliers des problèmes inhérents au développement.

Qu'ils soient ici remerciés pour leur disponibilité. Cet ouvrage leur est dédié.